CONFIDENTIALITÉ DES PARTICIPANTS

Nous avons pris des mesures précises pour préserver la confidentialité de vos réponses et pour nous assurer que votre identité sera protégée en tout temps, tant pendant l'enquête qu'après :

- Le Ministère a confié au Groupe conseil Coopers & Lybrand (C&L) le mandat de compiler les données et de rendre un rapport sur les résultats globaux. Coopers & Lybrand bénéficie d'une vaste expérience dans ce domaine et a mené plusieurs enquêtes auprès d'employés des secteurs public et privé. Le Groupe conseil Coopers & Lybrand et ses employés sont membres de l'Association professionnelle de recherche en marketing et adhèrent au code de déontologie de l'Association canadienne des organisations de recherche en marketing. Ces deux associations veillent à ce que l'anonymat des participants à une enquête soit protégé en tout temps et à imposer des sanctions sévères à tout membre qui violerait ce code.
- Les questionnaires remplis seront collectés par C&L et seront détruits après avoir terminé l'analyse des données. À part le personnel de C&L, personne n'aura accès à ces questionnaires.
- Nous vous demandons de ne pas signer votre nom sur le questionnaire.
- Les résultats seront présentés en regroupements différents tels que définis à la Section 9 du questionnaire. Veuillez noter, cependant, que nous ne procéderons pas à des combinaisons de groupes de moins de dix (10) personnes, sauf pour les résultats de la Section 1 portant sur la charge de travail. Les questions de cette section ont pour but spécifiquement d'obtenir des renseignements sur la distribution des services et des activités du Programme commercial parmi nos clients dans les missions et à la Centrale. Les résultats seront analysés au niveau de la mission/direction, peu importe le nombre de personnes dans le groupe. Tous les résultats seront vérifiés par C&L afin de veiller à ce que des renseignements personnels ne permettent pas d'identifier de quelque façon que ce soit les participants à l'enquête.
- Les renseignements fournis demeurent confidentiels en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur l'accès à l'information.

COMMENT RETOURNER LE QUESTIONNAIRE

Veuillez remplir le questionnaire d'ici le 26 juin 1998.

Aux employés dans les missions: Veuillez insérer votre questionnaire dans l'enveloppe préadressée, sceller l'enveloppe et la remettre au coordonnateur de l'enquête de votre mission afin qu'il la transmette au bureau de Coopers & Lybrand à Ottawa.

Aux employés de la Centrale: Veuillez faire parvenir votre questionnaire complété dans l'enveloppe pré-adressée directement à Coopers & Lybrand.